



DESCRIPTION D'EMPLOI

À noter que le masculin est utilisé pour alléger le texte.

Renseignements sur le poste

Numéro du poste	Titre du poste Conseiller en comportement	
Classification du poste WP-03	Date d'entrée en vigueur	
Numéro de décision	Code d'emploi	Code national des professions
Ministère/Organisme Service correctionnel du Canada	Agent des griefs Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Code de bureau
Composante organisationnelle (Secteur/Division)	Emplacement géographique	
Exigences linguistiques	Profil linguistique	
Exigences en matière de communication	Exigences en matière de sécurité	

Renseignements sur le superviseur

Numéro du poste	Titre du poste	Classification du poste
------------------------	-----------------------	--------------------------------

Déclaration de l'employé

J'ai eu l'occasion de lire et de commenter le contenu de la présente description d'emploi.

Nom de l'employé	Signature	Date

Déclaration du superviseur

La présente description d'emploi constitue une description fidèle des tâches liées au poste.

Nom du superviseur	Signature	Date

Autorisation du gestionnaire

La présente description d'emploi constitue une description fidèle des tâches liées au poste.

Nom et titre du gestionnaire	Signature	Date

DESCRIPTION D'EMPLOI

Résultats axés sur le service à la clientèle

Prestation de services d'intervention comportementale et facilitation d'activités liées au traitement des délinquantes qui ont des besoins en santé mentale, sous la supervision du Service correctionnel du Canada (SCC).

Activités principales

Travaillant au sein d'une équipe interdisciplinaire sous la supervision directe du gestionnaire, Stratégie d'intervention intensive (GSII) et sous la supervision fonctionnelle d'un professionnel agréé de la santé mentale, le conseiller en comportement initie, facilite et offre diverses interventions à l'appui des modèles de traitement de santé mentale approuvés.

Supervise des séances de formation individuelles ou collectives ainsi que des activités de perfectionnement personnel pour aider les délinquantes à gérer leur santé mentale; et, accompagne occasionnellement les délinquantes des unités en milieu fermé pour qu'elles puissent participer à des activités et des programmes hors de l'unité.

Établit, encourage et maintient un environnement thérapeutique et de soutien; guide les délinquantes et leur fournit des informations; interagit de façon continue avec les délinquantes pour compiler de l'information sur les observations et contribuer à la sécurité active; identifie le besoin d'une intervention psychologique ou d'urgence; et, aide les délinquantes en état de crise et intervient auprès d'elles.

Prépare les leçons, et coordonne et dispense les activités visant à renforcer les compétences enseignées, répondre aux besoins liés au perfectionnement personnel, et atteindre les objectifs de réinsertion sociale; rassemble de l'information et du matériel permettant de planifier et d'enrichir les activités de formation ou les activités de groupe informelles; et, aider les délinquantes à mettre en pratique les compétences apprises dans leur milieu de vie.

Mène des entrevues auprès des délinquantes et prend connaissance de leurs dossiers pour comprendre et évaluer leurs besoins en matière d'intervention et de traitement et afin d'évaluer les comportements et les attitudes par rapport aux stratégies correctionnelles; contribue à l'évaluation de chaque situation en reconnaissant les comportements des délinquantes, leurs émotions, leurs cognitions et leurs besoins sur une base continue; conçoit et met en œuvre la stratégie d'intervention la plus appropriée.

Informe le personnel, les gestionnaires, et les membres de l'équipe interdisciplinaire des besoins des délinquantes en matière de santé mentale et d'interventions comportementales; donne de la rétroaction sur les formations visant à développer les compétences et sur les moyens de traitement utilisés conjointement avec les modalités relatives aux interventions comportementales, sous la supervision d'un professionnel de la santé.

Documente les progrès réalisés par les délinquantes concernant leurs comportements, leur participation aux séances individuelles et de groupe, et les compétences qu'elles ont acquises, et rend compte de ces progrès aux collègues, aux professionnels agréés de la santé, aux membres de l'équipe de gestion des cas, et au GSII.

Participe aux réunions et conférences de cas; collabore avec des professionnels de la santé mentale afin d'offrir des séances d'information sur les traitements et interventions en santé mentale, et pour discuter des plans de traitement des délinquantes; et, entretient des relations et communique avec divers partenaires internes et externes.

Le titulaire du poste détient la désignation d'agent de la paix.

Habilités et connaissances

Connaissance des principes liés au comportement humain, des enjeux liés à la santé mentale, et des théories biosociales, comportementales, et d'apprentissage, ainsi que des divers modèles de traitement, dont la thérapie comportementale dialectique (TCD) et la thérapie cognitivo-comportementale, afin de comprendre les délinquantes présentant des problèmes de santé mentale et favoriser le changement de comportement.

Connaissance des questions éthiques entourant le travail avec les personnes présentant des problèmes de santé mentale, afin d'établir des alliances thérapeutiques et définir les limites; et, de s'assurer que les délinquantes qui participent aux processus d'évaluation et de traitement le font en connaissance de cause et y consentent.

Connaissance des stratégies de traitement, des stratégies motivationnelles et des différents modèles de traitement utilisés lors des interventions, afin d'orienter les délinquantes dans leur plan de traitement et d'intervenir adéquatement de manière à atteindre leurs objectifs de réinsertion sociale.

Connaissance des populations de délinquantes et de leurs sous-cultures et dynamiques respectives, y compris de la diversité culturelle, de genre, et ethnique, les différences sociales et des besoins en matière de santé mentale, pour faciliter les interactions avec les délinquantes; adapter ses interventions aux besoins particuliers des délinquantes; renforcer les compétences d'une population diversifiée et fournir des possibilités d'évaluation des compétences acquises.

Connaissance de divers systèmes automatisés, logiciels, et applications informatiques, dont le Système de gestion des délinquants (SGD), y compris l'application ELT-UIS, et la suite Microsoft, afin de saisir, traiter et extraire des données; planifier des leçons et des activités; et, partager de l'information sur les délinquantes.

Connaissance des techniques de recherche et des méthodes de recherche en ligne, pour trouver du matériel permettant d'enrichir les activités d'intervention; et, recueillir des informations pour la planification des sujets abordés en groupe.

Connaissance de la gestion du temps et du changement, ainsi que des aptitudes organisationnelles, afin d'établir l'ordre des priorités, de gérer efficacement son temps, de faire preuve de souplesse, et de s'adapter au changement.

Connaissance des principes du processus d'intervention correctionnelle afin de travailler efficacement auprès des délinquantes en établissement, et comprendre son propre rôle dans la transition des délinquantes vers la collectivité.

Connaissance du rôle et des responsabilités du conseiller en comportement, afin d'offrir des interventions spécifiques aux délinquantes; comprendre son rôle au sein de l'équipe interdisciplinaire et son lien avec les plans correctionnels et de mise en liberté.

Connaissances des rôles et responsabilités des différentes professions au sein de l'équipe interdisciplinaire qui sont liées à la santé mentale et des autres services offerts dans l'établissement et dans l'organisation, de leurs mandats, des programmes, des pratiques de gestion et des objectifs corporatifs, afin de connaître les courants politiques, sociaux et culturels de l'établissement; et fonctionner efficacement dans un environnement de guérison et de soutien.

Connaissance de la mission du SCC, son mandat, ses politiques, ses procédures, ses principes de gestion des risques, des soins prenant en compte les traumatismes, et de son rôle au sein du système de justice pénale, afin de formuler des recommandations valables à soumettre à l'équipe interdisciplinaire; et, offrir des interventions aux délinquantes qui sont conformes aux objectifs du SCC.

Connaissance du mandat, des programmes, des services, et des rôles des partenaires du système de justice pénale, y compris la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC), des organisations et des groupes de défense, dont l'Assemblée des Premières Nations, le Conseil consultatif des femmes, la Société Elizabeth Fry, ainsi que des services en santé mentale à l'échelle provinciale, pour diriger les délinquantes vers des organismes de soutien potentiels lors de leur libération et d'assurer la continuité des soins.

Connaissance des lois et règlements pertinents, y compris la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC) et le Règlement sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (RSCMLC), les directives de la commissaire, la Charte des droits et libertés, la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels, et les initiatives régionales et nationales concernant les services correctionnels pour femmes, et des principes énoncés dans La création de choix, afin de partager des observations sur les délinquantes, selon le principe du besoin de connaître, et veiller à la conformité des tâches quotidiennes.

Habilités d'observation, pour détecter les sons et mouvements subtils des délinquantes, les préoccupations potentielles en matière de sécurité, et les risques de sécurité pour soi-même et pour autrui.

Habilités d'écoute active et d'interprétation pour comprendre les questions, préoccupations, et besoins des délinquantes pouvant souffrir de limitations sur le plan émotionnel, intellectuel, physique ou

comportemental; repérer les délinquantes qui ont du mal à assimiler le matériel de formation afin de modifier l'enseignement en conséquence; et, interpréter le langage non verbal pour évaluer les besoins d'intervention auprès des délinquantes.

Habilités verbales, de présentation et de communication au public, afin de fournir des interventions et de la formation professionnelle en tenant compte du niveau de compréhension des délinquantes, de leur état émotionnel, et de l'urgence de la situation; fournir une rétroaction aux délinquantes afin d'aborder la planification du traitement et d'autres questions; consulter les membres de l'équipe, du personnel, et les gestionnaires; présenter des séances d'information et formuler des résultats de rapports, des conclusions et des recommandations; et, participer à des réunions, des conférences et des ateliers.

Habilité à mener des entrevues afin de recueillir des informations auprès des délinquantes et de reconnaître si l'information est complète dans le but d'évaluer les besoins d'intervention.

Habilités de lecture et d'analyse pour lire les dossiers des délinquantes et les rapports d'autres professionnels, et de bien comprendre les besoins des délinquantes en matière d'interventions; se tenir au courant des questions nouvelles et déterminer leurs conséquences pour une délinquante ou un groupe de délinquantes; et évaluer les réponses écrites de la participante aux devoirs qui portent sur des questions comportementales afin de lui donner une rétroaction pertinente.

Habilités rédactionnelles afin de répondre aux questions des délinquantes; communiquer de façon efficace aux questions de sécurité; compiler des informations sur les interactions avec les délinquantes; fournir des rapports sur les progrès des délinquantes en ce qui a trait à l'acquisition de compétences; et, rédiger des mises à jour, des résumés, des notes sur les contacts et d'autres rapports.

Le travail exige une connaissance de l'article 10 de la loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et des règlements, et de l'article 2 du Code criminel du Canada dans le but de respecter les exigences de désignation d'agent de la paix. Des aptitudes d'écrire sont exigées pour rédiger les rapports d'incident et d'observation en ce qui a trait aux attitudes négatives des délinquants ou à leur comportement incorrect, en conformité avec les exigences de la désignation d'agent de la paix.

Effort

Un effort physique est requis pour :

Demeurer assis pendant de longues périodes devant un ordinateur et pendant les entrevues avec les délinquantes ou pour la vérification de documents; rester debout pendant de longues périodes pour dispenser des formations professionnelles; se déplacer afin de superviser les activités sportives ou physiques dans le cadre d'une intervention; et, transporter des manuels, des cahiers ou des documents entre le bureau et la salle de classe.

Se déplacer d'une unité à une autre pendant la journée afin de fournir des services à l'Unité de garde en milieu fermé, au Milieu de vie structuré (MVS), à l'Unité d'intervention structurée (UIS) et à l'Environnement de soutien accru (ESA), et pour fournir des services de sensibilisation au sein de l'établissement.

Un effort intellectuel est requis pour :

Établir et maintenir un milieu favorable et thérapeutique afin que les délinquantes continuent d'être motivées; favoriser le développement ou l'amélioration des compétences émotionnelles, interpersonnelles et pratiques en vue de soutenir les délinquantes dans leur vie quotidienne; utiliser l'environnement comme technique d'intervention et appliquer des stratégies d'intervention spécifiques à l'environnement lors des interactions avec les délinquantes.

Assurer des interactions soutenues avec les délinquantes visées par la Stratégie d'intervention intensive ou dans le cadre de services ambulatoires; utiliser chaque interaction comme une occasion d'identifier des besoins éventuels d'intervention en matière de santé mentale, de comportement ou d'urgence, et comme une occasion d'évaluer et de modifier les comportements, favorisant ainsi la continuité des soins; et, informer les gestionnaires et les membres de l'équipe interdisciplinaire de ces interactions.

Observer les dynamiques du milieu thérapeutique, examiner les comportements des délinquantes, et intervenir au besoin; détecter les nouveaux comportements, émotions et cognitions, qui orientent le programme de traitement de la délinquante; et, communiquer ces observations à l'équipe interdisciplinaire qui surveille le milieu thérapeutique.

Donner, de manière officielle et officieuse, de la rétroaction sur la pertinence, l'efficacité et l'application des éléments des interventions appliquées visant à développer les compétences et sur les moyens utilisés conjointement avec ces interventions auprès de la population ciblée; et, donner son avis sur l'occasion, pour la délinquante, de participer aux interventions de traitement disponibles ou d'être aiguillée vers ces interventions.

Observer les délinquantes lors des interventions comportementales; évaluer leur participation aux activités et aux séances de traitement, leur engagement en milieu thérapeutique, et l'achèvement des programmes de traitement; fournir des rapports sur les comportements et les progrès de la délinquante dans l'acquisition des compétences visées au personnel du SCC, aux délinquantes, et aux autres intervenants impliqués, et ce, avec l'encadrement d'un professionnel agréé de la santé mentale.

Participer aux réunions de l'équipe interdisciplinaire et de l'équipe de gestion des cas pour discuter du fonctionnement de l'unité, des consultations relatives aux cas et des plans correctionnels ou de traitement; et, participer aux réunions de l'équipe interdisciplinaire pour examiner les références.

Offrir des séances d'information sur les interventions comportementales à divers partenaires, sous la supervision fonctionnelle d'un professionnel agréé de la santé mentale, afin d'aider les employés à procéder à des aiguillages appropriés et pour fournir aux bénévoles et aux organismes communautaires un aperçu des modalités de traitement disponibles.

Rechercher des concepts stimulants dans le cadre des interventions ou activités afin de renforcer les compétences d'une population diversifiée et fournir des possibilités d'évaluation pour les compétences acquises; être au courant du niveau d'aptitude atteint par les délinquantes et cibler l'application de ces aptitudes lors des interactions avec d'autres délinquantes.

Recueillir de l'information et créer des plans de leçon en se conformant aux outils de formation courants; dispenser de la formation axée sur les compétences à l'appui du traitement d'une délinquante ou d'un groupe de délinquantes et expliquer des concepts connexes aux délinquantes; et, dans certains cas, dispenser des leçons d'entretien pendant toute la durée de la peine de la délinquante.

Faire l'inventaire des articles et indiquer au gestionnaire les documents et les fournitures nécessaires pour faciliter les activités en classe ou contribuer au milieu thérapeutique, ESA ou UIS; et, assurer la réception et l'entreposage de l'équipement et des fournitures pour accomplir les tâches quotidiennes.

Consulter de l'information provenant d'études et d'autres documents factuels et les intégrer pour appuyer les interventions auprès des délinquantes et contribuer à la gestion interdisciplinaire des cas.

Faciliter la réinsertion sociale des délinquantes en créant et en encourageant les activités de perfectionnement personnel, afin que ces activités aident à éduquer les délinquantes en matière de choix de vie sains et à favoriser les comportements adaptatifs; et, à l'occasion, faciliter des sorties dans la collectivité, dans le cadre d'escortes pour des motifs non reliés à la sécurité, afin de favoriser la réinsertion sociale.

Favoriser et promouvoir la sécurité des délinquantes, des collègues et de l'établissement par l'application de pratiques de sécurité actives efficaces.

Déterminer si l'état de crise observé exige une intervention immédiate. Cet effort physique est nécessaire à l'occasion. Il n'est pas toujours possible de se préparer à ce genre d'effort, les interventions étant imprévisibles.

Se concentrer constamment sur les interactions avec les délinquantes lorsqu'il faut surveiller les interventions de traitement des délinquantes, individuellement ou en petits groupes, ainsi que dans divers environnements, notamment une unité de garde en milieu fermé, MVS, UIS, ESA, ou en établissement.

Promouvoir l'obtention de résultats thérapeutiques et encourager le personnel à s'intéresser activement à la prestation de la thérapie et à ses effets sur les besoins des délinquantes et la réduction des risques; possiblement encadrer ou guider de nouveaux employés et des étudiants qui travaillent auprès de délinquants à l'unité opérationnelle.

Un effort psychologique est requis pour :

Garder son sang-froid, son impartialité, et une approche professionnelle, peu importe le comportement, l'attitude et les antécédents criminels d'une délinquante; lorsque des situations difficiles, des changements et

des événements inattendus se présentent; lors d'interventions auprès de délinquantes émotives, agressives, antisociales ou qui recherchent les conflits et présentent des tendances suicidaires ou d'automutilation; et, pour travailler seul dans un environnement imprévisible.

Maintenir des limites thérapeutiques avec les délinquantes et adopter des comportements prosociaux; faire preuve d'empathie et de compassion, et gérer sa frustration envers des délinquantes qui résistent, qui affichent des attitudes criminelles ou des tendances antisociales, qui nient leur responsabilité face à des comportements à risque élevé, ou qui montrent une attitude de détresse.

Responsabilités

Ressources humaines :

Guide les délinquantes dans divers secteurs de l'établissement; et, les renseigne sur les procédures, les règles particulières de l'unité et les interventions offertes par les conseillers en comportement.

En conformité avec les exigences de la désignation d'agent de la paix, prépare des rapports verbaux et écrits destinés au personnel correctionnel (traitant des observations recueillies sur le comportement des délinquants) dans le but de les aider à prendre des décisions quant à la discipline des délinquants, leurs mouvements et leurs transfèrements, ainsi que la sécurité globale et le maintien de l'ordre au sein de l'établissement. Le titulaire veille à ce que les délinquants respectent les règlements ministériels. Le titulaire peut recommander une mesure disciplinaire qui varie depuis une réprimande verbale à une recommandation de dépôt d'une accusation (cette mesure est conforme à l'article 10 de la loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition). Le titulaire peut arrêter et accuser un délinquant suspect, en conformité avec l'article 2 du Code criminel du Canada.

Ressources techniques :

Assure la garde et est responsable de l'utilisation et de l'entretien d'un ordinateur personnel et des périphériques informatiques, du matériel de bureau standard, d'équipement audiovisuel, de fichiers papier et électroniques; et, assure la garde temporaire des dossiers contenant des renseignements de nature délicate ou confidentiels sur les délinquantes.

Assurer le maintien et l'entretien du matériel utilisé dans le cadre des interventions, y compris du matériel original et unique à l'unité opérationnelle.

Conditions de travail

Conditions physiques :

Le travail implique une exposition au bruit du bureau, au manque d'espaces privés, aux interruptions, et aux reflets d'un écran d'ordinateur.

Le travail a lieu dans un milieu correctionnel où les déplacements du personnel peuvent être limités par de multiples barrières et contrôles de sécurité, y compris dans les établissements pour femmes à sécurité maximale ou dotés d'une UIS; un milieu à sécurité minimale ou moyenne, comme les logements de style unité de logement ou appartement, ou un MVS; et, les pavillons de ressourcements, les centres psychiatriques régionaux, ou un milieu de soins intermédiaires en santé mentale.

Le travail implique des interactions étroites avec les délinquantes, ce qui génère des risques accrus d'exposition aux fluides corporels et aux maladies transmissibles, ainsi qu'un risque accru de violence verbale, d'agression physique ou de prise d'otage.

Le travail peut nécessiter des horaires de travail variables.

Conditions psychologiques :

Le travail peut générer un stress potentiel résultant de la gestion de multiples demandes simultanées, de priorités conflictuelles, d'échéanciers serrés, d'une lourde charge de travail, de manque de contrôle sur le rythme de travail, d'urgences, de questions de nature délicate associées à la prestation de services aux délinquantes, et de l'intérêt politique et public.

Le travail peut impliquer un stress post-traumatique ou un traumatisme direct causé par l'exposition à des informations explicites ou violentes dans les dossiers ou divulguées par les délinquantes.